

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryvonne BARBIER, Maire.

Etaient présents : BARBIER Maryvonne, HOUOT Marie-Laure, CARON Gilles, POTEL Françoise, THIROUIN Cédric, FERNANDES Brigitte, WADDINGTON Florian, VAN BELLEGHEM Fabien.

Absent excusé : RICHARDOT Vincent

Absents : POURTOUT Grégory, DE MIRANDA José.

Secrétaire de séance : POTEL Françoise

ADHESION SPL-XDEMAT : (objet n°1/2023)

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation. Il autorise Madame le Maire d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

DEMANDE SUBVENTION API – ROUTE DE ST GENGOULPH : (objet n°2/2023)

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite aux inondations des 19 et 20 juin 2021, des travaux de voirie doivent être effectués sur la route de St Gengoulph .

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention auprès du département au titre de l'APV.

Le Conseil Municipal accepte et sollicite une subvention au titre de l'APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et n° voie	Longueur	Montant TTC	Montant H.T.
- Réfection route de St Gengoulph	VC 7	1 772ml	59 376,00 €	49 480,00 €

Et s'engage :

- à affecter ces travaux pour un montant de 59 376,00 € sur le budget communal,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

DEMANDE DE SUBVENTION API – RUE DE LA FONTAINE ROUGE: (objet n°3/2023)

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite aux inondations des 19 et 20 juin 2021, des travaux de voirie doivent être effectués dans la rue de la Fontaine Rouge.

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention auprès du département au titre de l'APV.

Le Conseil Municipal accepte et sollicite une subvention au titre de l'APV pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et n° voie	Longueur	Montant TTC	Montant H.T.
- Réfection rue de la Fontaine Rouge	VC 3	210,00 ml	66 170,40 €	55 142,00 €

Et s'engage :

- à affecter ces travaux pour un montant de 66 170,40 € sur le budget communal,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC – EGLISE TRAVAUX PORTE ET PILIERS (objet n°4/2023)

Madame le Maire expose à l'assemblée que lors de la dernière réunion de conseil il été proposé de commencer les travaux de remise en état de l'église : les piliers et la porte.

Après avoir étudié les différents devis présentés, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de réaliser ces travaux pour un montant de 6 401,11 € HT.

Il propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès de l'état au titre de la DRAC.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DRAC auprès des services de l'Etat et accepte que la partie non subventionnée soit prise en charge par le budget primitif 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION API – EGLISE TRAVAUX PORTE ET PILIERS (objet n°5/2023)

Le maire expose à l'assemblée lors de la dernière réunion de conseil il était proposé de commencer les travaux de remise en état de l'Église : les piliers et la porte.

Après avoir étudié les différents devis présentés, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de réaliser ces travaux pour un montant de 6 401,11 € HT.

Il propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès de l'état au titre de l'API.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'API auprès des services de l'état et accepte que la partie non subventionnée soit prise en charge par le budget primitif 2023.

DEVIS SOL DE L'EGLISE (objet n°6/2023)

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux de restauration des parties du sol de l'église abîmées lors des inondations du 19 et 20 juin 2021, sont à effectuer.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par Madame le Maire et confie à l'entreprise SARL LETOFFE de BUSSY LE LONG les travaux pour un montant de 18 898,16 TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis.

Et ont signé au présent registre les jour, mois et an susdits :